

COMMUNE DE SAINT-AUBIN-LE-CAUF

Canton d'Envermeu - Département de la Seine-Maritime

<p style="text-align: center;">COMPTE-RENDU</p> <p style="text-align: center;">DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL</p> <p style="text-align: center;">DU 08 SEPTEMBRE 2015</p>
--

<p>I) <i>COMPTE-RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE</i></p>

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 26 juin 2015.

Le maire-Adjoint y apporte les commentaires suivants :

- Les travaux d'aménagement de la cantine scolaire sont terminés. Ils correspondent à l'estimatif qui en a été fait et le timing a été respecté.
- FPIC : la Sous-préfecture a transmis la notification, le montant du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales pour la commune de Saint Aubin le Cauf s'élève bien à 9 170 €
- Concernant l'attribution des lots de bois, la quantité globale demandée par les habitants intéressés s'élève à 354 stères pour 280 stères disponibles. Il a été décidé de réduire les demandes de 9 stères à 6 stères pour les 9 derniers inscrits.

<p>II) <i>TRAVAUX D'ACCESSIBILITE DES BÂTIMENTS RECEVANT DU PUBLIC</i></p>

Madame Boudet rappelle que l'agenda pour d'accessibilité des handicapés doit parvenir avant le 27 septembre 2015 à la DDTM.

Laurent Fremiot rappelle brièvement les travaux à faire. Ces travaux sont répartis sur 3 ans à compter de 2016.

Le Maire adjoint propose au Conseil municipal le projet d'Agenda d'accessibilité programmée sur les bases suivantes :

- Année 2016 :
 - Mise en conformité de la place de stationnement réservée aux handicapés et mise en place de signalétique de guidage à la mairie et à la salle des fêtes.
 - Mise en conformité des WC handicapés à la mairie

Montant estimatif des travaux : 4 000 €

- Année 2017
 - Création complète d'une place de stationnement réservée aux handicapés et mise en place de signalétique de guidage à l'école.

Montant estimatif des travaux : 7 500 €

- Année 2018
 - Création d'un accès handicapés à l'école
 - Création d'un WC handicapés à l'école

Montant estimatif des travaux : 8 200 €

Le montant total des investissements est donc estimé à 19 700 €

Une dérogation est demandée à l'organisme instructeur pour la salle de réunions (ancienne école) en raison de l'impossibilité de rendre cette structure accessible aux publics handicapés. L'accès en est très pentu et il est impossible de créer une rampe d'accès répondant aux normes en vigueur.

Le Conseil municipal valide le projet.

III)

TARIFS DE LA GARDERIE

Les changements de rythmes scolaires mis en place depuis la rentrée impliquent un paiement de la garderie à la demi-heure.

Sur proposition du Maire adjoint, le Conseil municipal adopte les tarifs suivants qui s'appliqueront à compter du 01 septembre 2015 :

Tarif pour une demi-heure :

- enfant de la commune : 0,50 €
- enfant hors commune : 0,65 €

Accord du conseil municipal

IV)

CONCESSION DE MONSIEUR PAJOT

L'inhumation de Monsieur Christian PAJOT, Maire en exercice, a eu lieu dans le cimetière communal le 22 juillet 2015.

Sur proposition du Maire adjoint, le Conseil municipal décide d'octroyer la concession de Monsieur PAJOT dans le cimetière communal pour une durée de cinquante ans à titre gracieux.

Accord du Conseil municipal.

1- Fusion des bassins versants

Le Maire adjoint expose au Conseil municipal la décision des quatre comités des syndicats de bassins versants du grand Arques (SIRCA, SIBEL, SIBV Béthune, SIBV Varenne) de fusionner.

Il indique que le Préfet a pris un arrêté engageant la consultation des communes pour une durée de trois mois le 25 août 2015.

Il informe le Conseil municipal des raisons de cette fusion et des impacts qu'elle va avoir.

Le Conseil municipal se prononce à l'unanimité pour la fusion des quatre bassins versants du grand Arques : SIRCA, SIBEL, SIBV Béthune, SIBV Varenne.

2- Achat de signalétique

Le Maire adjoint informe le Conseil municipal de la nécessité de mettre en place une signalétique garantissant la sécurité dans la rue Assuérus Blondel et propose l'achat de panneaux destinés à ralentir la vitesse.

Accord du conseil municipal

3- Abonnement téléphonique

Le maire adjoint indique que, à plusieurs reprises, les téléphones des agents communaux ont été coupés faute d'un règlement des factures dans les délais imposés par l'opérateur et incompatibles avec les règlements par mandat administratif.

De ce fait, il propose au Conseil municipal :

- de permettre le règlement des factures par prélèvement automatique
- de renégocier un abonnement global avec l'opérateur.

Accord du Conseil municipal pour le prélèvement automatique pour le règlement des factures téléphone et internet et renégocier un abonnement global avec l'opérateur.

4- Cantine scolaire – Achat de petits équipements

À la rentrée scolaire 2015-2016, la cantine a été aménagée dans une ancienne classe.

Le Maire adjoint informe le Conseil municipal de la nécessité de compléter l'équipement afin d'optimiser le service. Il convient de se doter de porte-serviettes murales, de vaisselle diverse, d'une table inox et d'un chariot inox pour un montant global de 1061,10 €TTC.

Accord du Conseil municipal

5- Activités périscolaires

La nouvelle grille horaire des rythmes scolaires adoptée à la rentrée 2015 ne permet plus l'organisation d'activités périscolaires sur le temps de pause méridienne.

Le Maire adjoint propose qu'elles soient organisées après la classe, de 15h45 à 16h45. Elles seront, comme l'an dernier, encadrées par le personnel communal ou communautaire et des intervenants extérieurs du monde associatif.

La commune n'ayant pas adhéré au dispositif "Projet Éducatif De Territoire", aucune aide de l'état ne lui est allouée.

En conséquence, le Maire adjoint propose que des crédits soient dédiés à la mise en place d'activités périscolaires pour l'année 2015-2016 mais dans la limite maximale de 5000 €. La participation financière des familles sera identique à celle de la garderie c'est-à-dire 0,50 € la demi-heure pour les enfants de la commune et 0,65 € pour les enfants hors-commune.

Accord du Conseil municipal

6- Sauvegarde extérieure informatique

Le Maire adjoint expose au Conseil municipal que le système informatique de la mairie ne dispose d'aucune sauvegarde extérieure permettant d'assurer la sécurité des données en cas de problème.

Il propose de faire l'acquisition du matériel nécessaire pour remédier à cette situation.

Il suggère de retenir la proposition de l'entreprise DVM qui prévoit l'installation du dispositif.

La dépense pour l'installation s'élève à :
608,13 €HT soit 729,76 €TTC

Accord du Conseil municipal

7- Alarme et sonnerie à l'école

Le Maire adjoint informe le Conseil municipal de la nécessité d'intervenir sur la sonnerie de l'école pour

- la régler en fonction des nouveaux horaires de classe
- permettre de s'en servir comme signal d'alarme si une mise en sécurité des élèves était nécessaire.

Il présente les devis correspondant à ces travaux et propose de retenir celui de l'entreprise Bourgeaux qui s'élève à 263,89 €TTC.

Accord du conseil municipal

8- Association Sports et Loisirs – Subvention exceptionnelle

L'association Sports et Loisirs a pour raison d'être l'animation de la commune. Elle se donne pour mission de remettre en œuvre des activités festives ainsi que le faisait le Comité des fêtes aujourd'hui dissous.

Le Maire adjoint indique que cette association organise dès le 13 septembre 2015 "Les foulées saint-aubinoises" qui avaient disparu depuis trois ans et se charge d'un programme ambitieux d'animation à l'occasion du prochain Téléthon.

Il propose de verser à l'association Sports et Loisirs une subvention exceptionnelle de 4 000 € afin de l'aider à redynamiser l'animation de la commune en organisant ces diverses manifestations.

Accord du conseil municipal

9- Personnel communal – Formation aux premiers secours

Le Maire adjoint propose que le personnel communal affecté à l'école soit formé aux premiers secours. Cinq agents sont concernés.

La formation organisée par la Croix Rouge représente un coût de 60 euros par personne.

Avis favorable du conseil municipal

10- Changement de logiciel à l'école

Le Maire adjoint indique au Conseil municipal que l'informatique à l'école fonctionne sous le logiciel Windows XP. Or, ce système ne va plus permettre une utilisation optimale du matériel. Il propose de remplacer le système Windows XP par Windows 10.

Accord du Conseil municipal sur le principe. Affaire à suivre.

Fait à Saint-Aubin-le-Cauf,